Expertise technique Egyptian Border Guards border surveillance system and equipment

Titre : Expertise technique Egyptian Border Guards border surveillance system and equipment

Pays ou zone de mise en œuvre du projet : Egypte

Qualité : Senior

Nombre d'expert(e)s : 1

LIMITE DE CANDIDATURE

30 Avril 2026

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

Objet de la mission : Expertise/assistance technique dans le cadre de l'action de soutien financée par l'UE au bénéfice des Border Guards, services du Ministère de la Défense de la République d'Egypte

Durée estimée :Expertise perlée

Lieu d'exécution : France/Egypte

Dates : Décembre 2025 – Octobre 2028 (prolongation éventuelle, en fonction de l'avancement du projet)

Projet et contexte

Afin de soutenir les efforts déployés par le gouvernement égyptien pour obtenir une gestion des frontières fondée sur les droits et axée sur la protection, le projet vise à renforcer la capacité de la marine et des gardes-frontières égyptiens à mener des opérations de surveillance des frontières et de recherche et de sauvetage (SAR) sur terre et en mer, conformément aux obligations nationales et internationales, aux normes relatives aux droits de l'homme, aux normes relatives à l'environnement ou encore aux approches axées sur la protection des migrants en accord avec les recommandations des Nations Unies (HRDDP). Il est mené en partenariat par IOM Egypte et CIVIPOL.

Enjeux et objectifs du programme d'équipement

Dans le cadre du projet, les Border Guards vont se voir délivrés des équipements et/ou un ou plusieurs systèmes de surveillance de frontière ainsi que les formations correspondantes (mise en œuvre des moyens, qualification opérationnelle et maintenance).

La définition du besoin, la rédaction des spécifications techniques et la supervision des production, livraison, installation nécessitent un suivi particulier, en lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre.

Mission et objectifs

Missions et résultats attendus

La mission consiste en un conseil d'assistance technique, et, en coordination et sous le contrôle de l'expert résident au Caire, en une contribution aux échanges avec les divers acteurs de l'activité dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les autres opérateurs du projet, le liaison officer Border Guards ».

Sur demande du responsable de projet ou de l'expert résident au Caire, l'expert/e assistera pour tout aspect lié au processus de choix de solutions, livraison (préparation, réalisation) des équipements et/ou systèmes, participation aux Comité d'Arbitrage Technique et des Comités d'Appel d'Offre d'acquisition des équipements.

L'expert/e s'engage à contribuer personnellement à la bonne réalisation du projet par la mise à disposition de ses connaissances, notamment lorsque nécessaire par la sollicitation de son réseau professionnel. Il s'engage également à restituer les informations jugées utiles à la réalisation du projet et la meilleure compréhension de son environnement, notamment au travers de rapports d'expertise ponctuels, dans le but d'identifier au mieux les enjeux et les éventuelles difficultés dans la conduite du processus.

En particulier sur les points suivants :

- Expression de besoin capacitaire,
- Doctrine d'emploi, organisation & SOPs,
- Nature et adéquation des solutions proposées,
- Soutien et MCO,
- Formations,
- En coordination et sous le contrôle de l'expert résident au Caire, suivi et évaluation des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, validation des livrables,
- Soutien et selon les besoins contributions à l'expert résident au Caire pour les échanges avec les acteurs du projet.

Stratégie de durabilité

Toute autre contribution nécessaire la réalisation de la mission (recommandations, visites sur sites, etc.) : les travaux prévus seront discutés avec l'expert résident au Caire et le responsable de projet qui pourront décider de leur ajustement afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la mission et la réalisation effective des objectifs. L'expert/e assistera l'expert résident au Caire par la transmission d'informations techniques et sectorielles, la sollicitation lorsque nécessaire de ses connaissances et réseaux, la rédaction et révision des documents relatifs à l'activité nécessaires à la mise en œuvre du projet.

L'expert/e contribuera, d'une part, à la poursuite du renforcement des relations de confiance avec le bénéficiaire et, d'autre part à la promotion des prestations d'expertise et conseil, la bonne gestion des activités du projet et à l'identification et l'anticipation de potentielles difficultés techniques. Il contribuera de même à la promotion des usages professionnels et à la construction d'une compréhension commune des cultures et contraintes des divers acteurs. Il contribuera enfin à la construction progressive d'une culture de travail en commun.

Moyens mis à disposition

L'expert résident au Caire sera l'interlocuteur principal qui fournira les informations nécessaires à la bonne compréhension et la meilleure mise en œuvre du projet.

L'expert résident au Caire demandera la validation a priori par le responsable de projets des missions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Informations pratiques

Conditions d’exécution

Expertise perlée dans la limite de 30 jours en distanciel ou en présentiel.

L’exécution des missions sera planifiée avec l’expert résident CIVIPOL au Caire.

L’expert/e rend compte de ses activités à l’expert résident et, lorsque nécessaire, au responsable de projet.

Qualifications et aptitudes requises

- Expertise dans le domaine de la surveillance des frontières permettant une compréhension des enjeux et besoins des interlocuteurs ;
- Bonne connaissance des solutions disponibles et des équipements nécessaires ;
- Anglais professionnel indispensable ; l’Arabe est un atout ;
- Excellentes compétences relationnelles ;
- Autonomie, rigueur, sens de l’organisation, aptitude au travail en équipe ;
- La connaissance des programmes internationaux est un plus.

Livrables

Echéance

(Date ou période)

Rapports d’expertise – études – travaux ponctuels

Participation aux Comités d’Arbitrage Technique et Comités d’évaluation des appels d’offre et à toute autre réunion ou mission nécessaire.

Feuilles de temps mensuelles signées des représentants CIVIPOL (modèle fourni par CIVIPOL)

Les livrables sont soumis à la validation par CIVIPOL

Selon l’activité et les besoins

La définition plus précise des livrables attendus ou l’éventuel ajustement des missions pourra être réalisée sur la base de Lettres de Mission contresignées de l’expert et d’un représentant de CIVIPOL.

La validation des livrables et feuilles de temps est soumise à l’expert résident et au responsable de projets.

Les frais de déplacement sont pris en charge dans la limite du coût d’un billet d’avion en classe économique, l’indemnisation des transferts locaux, hébergement, restauration sont versés sur la base des perdiem de la grille européenne (https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/guidelines/managing-project/diem-rates_en).

Procédé de référencement :

La manifestation d’intérêt sera adressée par e-mail à frederique.hage@civipol.fr cc herve.basset@experts.civipol.fr; un curriculum vitae et des exemples représentatifs d’activités réalisées ou références seront utiles à un meilleur référencement.

Les candidatures doivent être reçues idéalement avant le 15 janvier 2026 et seront traitées au fur et à mesure de leur réception.


Pour postuler à cette offre, rendez-vous sur le site CIVIPOL.fr
WWW.CIVIPOL.FR